

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE997

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« par un acte pris selon la procédure prévue aux alinéas précédents »,

les mots :

« selon des modalités identiques à celles prévues aux deux premiers alinéas du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.